

DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'EPTB SAONE ET DOUBS DU 3 DECEMBRE 2012

N°	Objet
12.69	Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan
12.70	Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Breuchin
12.71	Mise en œuvre 2013 du Document d'objectifs Natura 2000 du site « Val de Saône » (01)
12.72	Mise en œuvre 2013 des Documents d'objectifs Natura 2000 sur la Saône et ses affluents
12.73	Mise en œuvre 2013 du Document d'objectifs Natura 2000 du site « Vallée de la Saône » (70)
12.74	Mise en œuvre 2013 du Document d'objectifs Natura 2000 du site « Vallée de la Lanterne » (70)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU BUREAU DU 3 DECEMBRE 2012
(Date de la convocation : 31 Octobre 2012)

DELIBERATION N° 12.69 DU 3 DECEMBRE 2012

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'EPTB DANS LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU DU SAGE ALLAN

Le Bureau réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs.

MEMBRES PRESENTS :

MONSIEUR CHRISTOPHE SIRUGUE
MONSIEUR ALAIN CORDIER
MONSIEUR ERIC DURAND
MADAME MESSA BOUZIDI
MONSIEUR ANDRE PHILIPPON
MONSIEUR CHRISTIAN BOUDAY
MONSIEUR DOMINIQUE GIRARD
MONSIEUR MICHEL DESIRE
MADAME ANNE-MARIE FORCINAL
MONSIEUR JEAN-PAUL DICONNE
MADAME FRANCOISE PRESSE
MONSIEUR PIERRE GAYOT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'EPTB DANS LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ALLAN

RAPPEL DU CONTEXTE :

Une procédure de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est actuellement engagée par les services de l'Etat sur le territoire du bassin versant de l'Allan.

Dans le cadre de cette procédure et après avis des collectivités sur le périmètre de ce SAGE, un avis favorable a été donné.

La constitution de la Commission Locale de l'Eau est ainsi en cours de définition sous l'autorité du Préfet du Territoire de Belfort pour le SAGE Allan.

PRESENTATION DE LA DEMANDE :

La Commission Locale de l'Eau est composée de trois collèges :

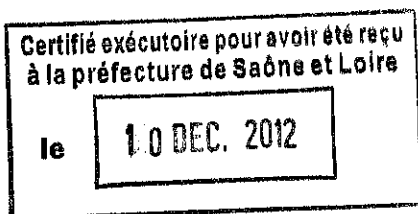
- Collectivités et groupements,
- Etat et Etablissements Publics de l'Etat,
- Usagers,

L'EPTB appartenant au collège des collectivités, un représentant élu doit être désigné pour la Commission Locale de l'Eau.

Après avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter les dispositions du présent rapport,
- De désigner Madame Anne-Marie FORCINAL en qualité de représentante élue au titre du collège des collectivités et groupements de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.



Le Président,

Christophe SIBIGUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU BUREAU DU 3 DECEMBRE 2012
(Date de la convocation : 31 Octobre 2012)

DELIBERATION N° 12.70 DU 3 DECEMBRE 2012

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'EPTB DANS LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU DU SAGE DE LA NAPPE DU BREUCHIN

Le Bureau réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs.

MEMBRES PRESENTS :

MONSIEUR CHRISTOPHE SIRUGUE
MONSIEUR ALAIN CORDIER
MONSIEUR ERIC DURAND
MADAME MESSA BOUZIDI
MONSIEUR ANDRE PHILIPPON
MONSIEUR CHRISTIAN BOUDAY
MONSIEUR DOMINIQUE GIRARD
MONSIEUR MICHEL DESIRE
MADAME ANNE-MARIE FORCINAL
MONSIEUR JEAN-PAUL DICONNE
MADAME FRANCOISE PRESSE
MONSIEUR PIERRE GAYOT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'EPTB DANS LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA NAPPE DU BREUCHIN

RAPPEL DU CONTEXTE :

Une procédure de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est actuellement engagée par les services de l'Etat sur le territoire de la nappe du Breuchin.

Dans le cadre de cette procédure et après avis des collectivités sur le périmètre du SAGE, un avis favorable a été donné.

La constitution de la Commission Locale de l'Eau est ainsi en cours de définition sous l'autorité du Préfet de Haute-Saône pour le SAGE de la nappe du Breuchin.

PRESENTATION DE LA DEMANDE :

La Commission Locale de l'Eau est composée de trois collèges :

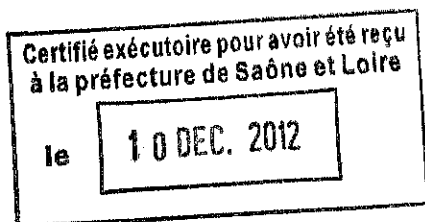
- Collectivités et groupements,
- Etat et Etablissements Publics de l'Etat,
- Usagers,

L'EPTB appartenant au collège des collectivités, un représentant élu doit être désigné pour la Commission Locale de l'Eau.

Après avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter les dispositions du présent rapport,
- De désigner Monsieur Michel DESIRE en qualité de représentant élu au titre du collège des collectivités et groupements de la Commission Locale de l'Eau de la Nappe du Breuchin.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.



Le Président,

Christophe BILIGUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

REUNION DU BUREAU DU 3 DECEMBRE 2012
(Date de la convocation : 31 Octobre 2012)

DELIBERATION N° 12.71 DU 3 DECEMBRE 2012

MISE EN ŒUVRE 2013 DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
DU SITE « VAL DE SAONE » (01)

Le Bureau réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs.

MEMBRES PRESENTS :

MONSIEUR CHRISTOPHE SIRUGUE
MONSIEUR ALAIN CORDIER
MONSIEUR ERIC DURAND
MADAME MESSA BOUZIDI
MONSIEUR ANDRE PHILIPPON
MONSIEUR CHRISTIAN BOUDAY
MONSIEUR DOMINIQUE GIRARD
MONSIEUR MICHEL DESIRE
MADAME ANNE-MARIE FORCINAL
MONSIEUR JEAN-PAUL DICONNE
MADAME FRANCOISE PRESSE
MONSIEUR PIERRE GAYOT

**MISE EN ŒUVRE 2013 DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
DU SITE « VAL DE SAONE » (01)**

OBJET DE LA DEMANDE :

• **RAPPEL DU CONTEXTE :**

L'EPTB Saône et Doubs est chargé de la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 du site Natura 2000 « Val de Saône » (01). En 2013, l'EPTB Saône et Doubs souhaite pérenniser la démarche d'animation qu'il a initiée sur ce site depuis trois ans.

En qualité de structure animatrice, l'EPTB Saône et Doubs propose de reconduire la démarche d'animation mise en œuvre depuis 2010, selon les cinq types d'interventions suivants :

- La communication, l'information et la sensibilisation (réalisation de support de communication, interventions en milieu solaire);
- Le recensement, la mobilisation et la coordination des acteurs locaux porteurs de projets et l'assistance à la passation des contrats Natura 2000 ;
- La mise à jour du DOCOB : actualisation du diagnostic avec une synthèse des études conduites sur le site, révision des objectifs et mesures ;
- La réalisation d'études complémentaires ;
- La veille régulière sur les sites, à la demande des services de l'Etat, afin de s'assurer de la cohérence des éventuels travaux avec le respect des enjeux écologiques.

Le financement prévisionnel de l'animation de ce site Natura 2000 est le suivant : 50% par l'Europe au titre du FEADER et 50% par l'Etat, sur les dépenses Hors-Taxes et prise en charge de la TVA à 100% par l'Etat.

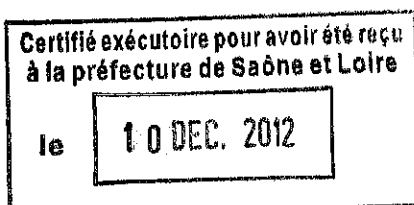
• **PRESENTATION DE LA DEMANDE :**

Dans la continuité des démarches d'animation engagées depuis 2010, il est proposé que l'EPTB poursuive ses missions en 2013 sur le site Natura 2000 du « Val de Saône » (01) pour un coût estimatif de 35 000 €.

Après avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter les dispositions du présent rapport,
- d'adopter le plan de financement lié à cette opération et de solliciter les différents partenaires financiers,
- d'engager les études complémentaires nécessaires, après consultation conformément au guide interne de la commande publique,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de ces décisions et notamment la signature des marchés et conventions correspondantes.



Le Président,

Christophe SIRUGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU BUREAU DU 3 DECEMBRE 2012
(Date de la convocation : 31 Octobre 2012)

DELIBERATION N° 12.72 DU 3 DECEMBRE 2012

MISE EN ŒUVRE 2013 DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000
SUR LA SAONE ET SES AFFLUENTS

Le Bureau réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs.

MEMBRES PRESENTS :

MONSIEUR CHRISTOPHE SIRUGUE
MONSIEUR ALAIN CORDIER
MONSIEUR ERIC DURAND
MADAME MESSA BOUZIDI
MONSIEUR ANDRE PHILIPPON
MONSIEUR CHRISTIAN BOUDAY
MONSIEUR DOMINIQUE GIRARD
MONSIEUR MICHEL DESIRE
MADAME ANNE-MARIE FORCINAL
MONSIEUR JEAN-PAUL DICONNE
MADAME FRANCOISE PRESSE
MONSIEUR PIERRE GAYOT

MISE EN ŒUVRE 2013 DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000 SUR LA SAONE ET SES AFFLUENTS

OBJET DE LA DEMANDE

RAPPEL DU CONTEXTE :

L'EPTB Saône et Doubs est actuellement chargé de la mise en œuvre de onze Documents d'Objectifs Natura 2000 sur le bassin de la Saône :

- « Vallée de la Saône » (70),
- « Vallée de la Lanterne » (70),
- « Basse Vallée du Doubs » (39),
- « Moyenne Vallée du Doubs » (25),
- « Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la Basse Vallée de la Grosne » (71),
- « Prairies inondables de la Basse Vallée du Doubs jusqu'à l'amont de Navilly » (71),
- « Basse Vallée de la Seille » (71),
- « Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille » (71),
- « Prairies alluviales et milieux associés de Saône et Loire » (71),
- « Basse Vallée du Doubs et étangs associés de Saône-et-Loire » (71),
- « Val de Saône » (01).

En 2013, l'EPTB Saône et Doubs souhaite pérenniser l'animation mise en place en 2012 sur l'ensemble de ces onze sites.

A la demande des DDT de Haute-Saône et de l'Ain, l'animation 2013 des sites « Vallée de la Saône » (70), « Vallée de la Lanterne » (70) et « Val de Saône » (01) ont fait l'objet de rapports complémentaires spécifiques.

L'ANIMATION NATURA 2000 :

Sur l'ensemble de ces sites, l'EPTB, en tant qu'animateur, propose de reconduire en 2013 la démarche d'animation globale précédemment mise en œuvre en 2012, selon les cahiers des charges régionaux d'animation et les six types d'interventions suivants :

- La communication, l'information et la sensibilisation ;
- Le recensement, la mobilisation et la coordination des exploitants agricoles et l'assistance à la passation des MAET (animation spécifique agricole);
- Le recensement, la mobilisation et la coordination des acteurs locaux porteurs de projets et l'assistance à la passation des contrats Natura 2000;
- Le suivi et l'évaluation de l'avancement des DOCOB : suivi scientifique du site, évaluation des actions, élaboration des états annuels de réalisation des DOCOB, contribution technique et scientifique à l'animation du comité de suivi... ;
- La réalisation des études complémentaires si nécessaire et mise à jour des données figurant au Docob;
- La veille régulière sur les sites, à la demande des services de l'Etat, afin de s'assurer de la cohérence des éventuels travaux avec le respect des enjeux écologiques.

Le financement prévisionnel de l'animation des sites Natura 2000 est le suivant : 50% par l'Europe au titre du FEADER et 50% par l'Etat, sur les dépenses Hors-Taxes et prise en charge de la TVA à 100% par l'Etat.

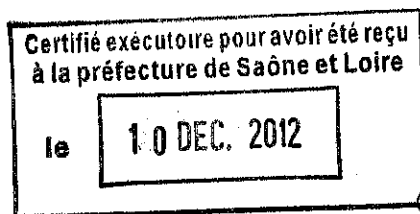
PRESENTATION DE LA DEMANDE :

Dans la continuité des démarches d'animation engagées depuis 2004, il est proposé que l'EPTB poursuive en 2013 ses missions d'animation Natura 2000 sur les onze sites où il était déjà animateur.

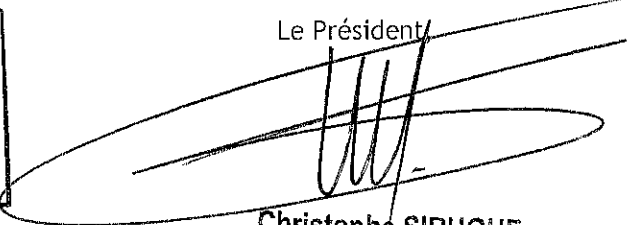
Après avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter les dispositions du présent rapport,
- d'adopter les plans de financement liés à ces opérations et de solliciter les différents partenaires financiers,
- d'engager les études complémentaires nécessaires, après consultation conformément au guide interne de la commande publique,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de ces décisions et notamment la signature des marchés et conventions correspondantes.



Le Président


Christophe SIRUGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU BUREAU DU 3 DECEMBRE 2012
(Date de la convocation : 31 Octobre 2012)

DELIBERATION N° 12.73 DU 3 DECEMBRE 2012

MISE EN ŒUVRE 2013 DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
« VALLEE DE LA SAONE » (70)

Le Bureau réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs.

MEMBRES PRESENTS :

MONSIEUR CHRISTOPHE SIRUGUE
MONSIEUR ALAIN CORDIER
MONSIEUR ERIC DURAND
MADAME MESSA BOUZIDI
MONSIEUR ANDRE PHILIPPON
MONSIEUR CHRISTIAN BOUDAY
MONSIEUR DOMINIQUE GIRARD
MONSIEUR MICHEL DESIRE
MADAME ANNE-MARIE FORCINAL
MONSIEUR JEAN-PAUL DICONNE
MADAME FRANCOISE PRESSE
MONSIEUR PIERRE GAYOT

MISE EN ŒUVRE 2013 DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DU SITE « VALLEE DE LA SAÔNE » (70)

RAPPEL DU CONTEXTE :

L'EPTB Saône et Doubs est actuellement chargé de la mise en œuvre globale du Document d'Objectifs Natura 2000 du site Natura 2000 « Vallée de la Saône » (70). En 2013, l'EPTB Saône et Doubs souhaite pérenniser la démarche d'animation qu'il a mis en place sur ce site depuis neuf ans, selon les six types d'interventions suivants :

- La communication, l'information et la sensibilisation ;
- Le recensement, la mobilisation et la coordination des exploitants agricoles et l'assistance à la passation des MAET (animation spécifique agricole);
- Le recensement, la mobilisation et la coordination des acteurs locaux porteurs de projets et l'assistance à la passation des contrats Natura 2000;
- Le suivi et l'évaluation de l'avancement du DOCOB : suivi scientifique du site, évaluation des actions, élaboration de l'état annuel de réalisation du DOCOB, contribution technique et scientifique à l'animation du comité de suivi... ;
- La réalisation des études complémentaires si nécessaires ;
- La veille régulière sur le site, à la demande des services de l'Etat, afin de s'assurer de la cohérence des éventuels travaux avec le respect des enjeux écologiques.

Le financement prévisionnel de l'animation de ce site Natura 2000 est le suivant : 50% par l'Europe au titre du FEADER et 50% par l'Etat, sur les dépenses Hors-Taxes et prise en charge de la TVA à 100% par l'Etat.

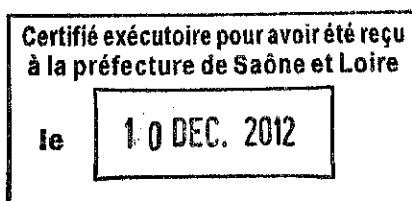
PRESENTATION DE LA DEMANDE :

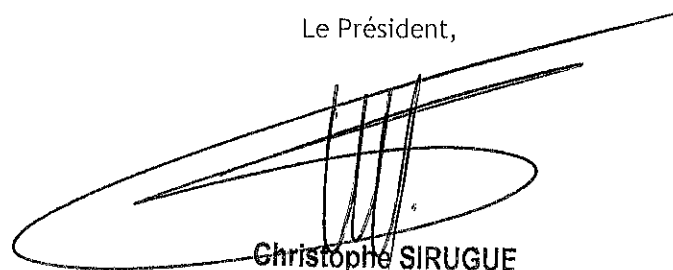
Dans la continuité des démarches d'animation engagées depuis 2004, il est proposé que l'EPTB poursuive ses missions en 2013 sur le site Natura 2000 de la « Vallée de la Saône » (70).

Après avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter les dispositions du présent rapport,
- d'adopter le plan de financement lié à cette opération et de solliciter les différents partenaires financiers,
- d'engager les études complémentaires nécessaires, après consultation conformément au guide interne de la commande publique,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de ces décisions et notamment la signature des marchés et conventions correspondantes.



Le Président,

Christophe SIRUGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU BUREAU DU 3 DECEMBRE 2012
(Date de la convocation : 31 Octobre 2012)

DELIBERATION N° 12.74 DU 3 DECEMBRE 2012

MISE EN ŒUVRE 2013 DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
« VALLEE DE LA LANterne » (70)

Le Bureau réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs.

MEMBRES PRESENTS :

MONSIEUR CHRISTOPHE SIRUGUE
MONSIEUR ALAIN CORDIER
MONSIEUR ERIC DURAND
MADAME MESSA BOUZIDI
MONSIEUR ANDRE PHILIPPON
MONSIEUR CHRISTIAN BOUDAY
MONSIEUR DOMINIQUE GIRARD
MONSIEUR MICHEL DESIRE
MADAME ANNE-MARIE FORCINAL
MONSIEUR JEAN-PAUL DICONNE
MADAME FRANCOISE PRESSE
MONSIEUR PIERRE GAYOT

MISE EN ŒUVRE 2013 DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DU SITE « VALLEE DE LA LANTERNE » (70)

RAPPEL DU CONTEXTE :

L'EPTB Saône et Doubs est actuellement chargé de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » (70). En 2013, l'EPTB Saône et Doubs souhaite pérenniser la démarche d'animation qu'il a mis en place sur ce site depuis quatre ans.

L'ANIMATION NATURA 2000 :

L'EPTB Saône et Doubs, en tant que structure animatrice, propose de reconduire la démarche d'animation globale mise en œuvre depuis quatre ans, selon les six types d'interventions suivants :

- La communication, l'information et la sensibilisation ;
- Le recensement, la mobilisation et la coordination des exploitants agricoles et l'assistance à la passation des MAET (animation spécifique agricole);
- Le recensement, la mobilisation et la coordination des acteurs locaux porteurs de projets et l'assistance à la passation des contrats Natura 2000;
- Le suivi et l'évaluation de l'avancement du DOCOB : suivi scientifique du site, évaluation des actions, élaboration de l'état annuel de réalisation du DOCOB, contribution technique et scientifique à l'animation du comité de suivi... ;
- La réalisation des études complémentaires si nécessaires ;
- La veille régulière sur les sites, à la demande des services de l'Etat, afin de s'assurer de la cohérence des éventuels travaux avec le respect des enjeux écologiques.

Le financement prévisionnel de l'animation de ce site Natura 2000 est le suivant : 50% par l'Europe au titre du FEADER et 50% par l'Etat, sur les dépenses Hors-Taxes et prise en charge de la TVA à 100% par l'Etat.

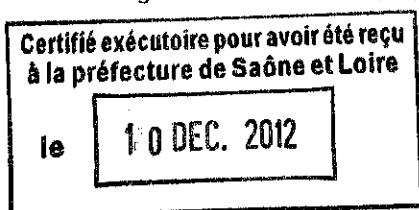
PRESENTATION DE LA DEMANDE :

Dans la continuité des démarches d'animation engagées depuis 2009, il est proposé que l'EPTB poursuive ses missions en 2013 sur le site Natura 2000 de la « Vallée de la Lanterne » (70).

Après avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'adopter les dispositions du présent rapport,
- d'adopter le plan de financement lié à ces opérations et de solliciter les différents partenaires financiers,
- d'engager les études complémentaires nécessaires, après consultation conformément au guide interne de la commande publique,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de ces décisions et notamment la signature des marchés et conventions correspondantes.



Le Président,


Christophe SIRUGUE